

Prêts aux étudiants—Loi

dépenses publiques où les pauvres tendent hélas à subventionner les riches. Je reviendrai sur ce point plus tard.

A un époque où le coût de la vie et les frais de scolarité augmentent, le Programme canadien de prêts aux étudiants continue de subventionner de manière insuffisante les étudiants, pénalisant les étudiants qui y ont recourt et qui accumulent des dettes qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser en cette période de crise économique. Au bout du compte, ce sont surtout les plus défavorisés qui sont lésés par cet endettement. Inutile d'en dire plus long, monsieur le Président: tout le monde sait que les moins fortunés s'endettent autant que leurs collègues plus riches. Les étudiants nouvellement diplômés ont à peu près la même dette, mais certains d'entre eux ont plus de difficultés à la rembourser ou à l'éponger.

La limite hebdomadaire en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants passe de \$56.25 à \$100, juste assez pour compenser l'inflation, de sorte que l'étudiant qui ne reçoit pas d'aide financière accumule une lourde dette annuelle: \$1,800 en 1975 contre \$3,200 en 1983-1984. Un étudiant qui emprunte le montant annuel maximal de \$3,200 pendant quatre ans et se propose de rembourser sa dette en neuf ans et demi, comme la loi le lui permet, devra déboursier plus de \$15,000, au taux d'intérêts actuels.

C'est un problème qui touche surtout les femmes, car c'est à elles que sont dus 95 p. 100 de l'augmentation du nombre d'étudiants à plein temps enregistrée entre 1970 et 1979, et elles poursuivent leurs études postsecondaires à un rythme beaucoup plus accéléré que leurs collègues masculins. Comme les Canadiennes gagnent encore la moitié moins que les hommes dans la plupart, sinon toutes les occupations, elles sont manifestement moins capables de rembourser l'argent qu'elles ont obtenu aux termes du Programme canadien de prêts aux étudiants. Et le comble, c'est que R. A. Holmes estime, dans une étude intitulée «Male-Female Earning Differentials in Canada» qu'au cours de sa vie active, une diplômée universitaire ne gagnera guère plus qu'un diplômé du secondaire.

On constate que la faible augmentation des dépenses fédérales dans le cadre du Régime canadien de prêts aux étudiants se fait au détriment des subventions à l'enseignement postsecondaire parce que le gouvernement fédéral a soumis ces subventions à la règle des 6 et 5 p. 100, ce qui dénote une attitude rétrograde de sa part. L'année dernière, on a perdu à ce titre environ 1.9 milliard de dollars lorsque le gouvernement fédéral a supprimé le revenu garanti prévu dans la loi sur le financement des programmes établis et on perdra encore 102 millions de dollars environ cette année parce qu'il impose encore sa règle des 6 et 5 p. 100 au financement de l'enseignement postsecondaire pour 1983-1984.

Le secrétaire d'État prétend que les provinces lui ont assuré qu'elles ne profiteraient pas de cette augmentation des crédits débloqués pour le RCPE pour réduire leur aide aux étudiants. Mais je fais remarquer au ministre qu'en dépit de ce qu'il a dit, nous avons appris que la Colombie-Britannique avait déjà resserré les critères auxquels doivent répondre les étudiants pour obtenir un prêt. Le gouvernement de cette province a relevé de 60 à 80 p. 100 le nombre de cours donnant droit à un prêt. Il y aura donc énormément d'étudiants travaillant à mi-temps et ayant des personnes à charge qui ne pourront poursuivre leurs études avec seulement l'aide fédérale prévue pour les cours à mi-temps. Certes, les représentants de cette province

peuvent toujours dire, pour justifier ce changement, que les étudiants à temps partiel bénéficient maintenant de l'aide fédérale. Je vais exposer tout à l'heure plus en détails les failles qui existent dans ce régime d'aide.

• (1430)

Je signale au ministre que le gouvernement actuel aurait peut-être été heureux de voir Bill Bennett réélu, mais bien que celui-ci eut déclaré que la province s'engageait à ne pas intervenir outre mesure dans le programme dont nous parlons, le gouvernement ne tient pas sa promesse, comme d'habitude. Je demande au ministre d'étudier la situation avec le gouvernement de la Colombie-Britannique car, en toute franchise, je trouve que cette attitude est typique du comportement que le gouvernement adopte à l'égard des jeunes depuis quelques années.

Le gouvernement de la Colombie-britannique a imposé des restrictions plus strictes aux étudiants indépendants pour essayer de leur accorder moins facilement une aide financière aux étudiants qui le demandent. L'étudiant marié est maintenant considéré comme un étudiant indépendant si il ou elle a) est marié ou est en concubinage depuis longtemps ou b) a travaillé pendant deux périodes consécutives de 12 mois ou c) est sorti de l'école secondaire depuis quatre ans ou d) n'a pas de parent ni de tuteur. D'après les nouveaux critères imposés par le gouvernement de la Colombie-Britannique, tout étudiant indépendant qui reçoit de ses parents \$600 en espèces ou en nature pendant l'année scolaire ou dans les quatre mois qui précèdent le début du trimestre ou qui a conduit un véhicule immatriculé au nom des parents, leur appartenant ou entretenu par eux pendant cette période, ou encore qui a occupé pendant plus de six semaines une maison appartenant aux parents ou louée par eux, n'y a pas droit.

Ces mesures s'écartent assurément de ce que le ministre aurait souhaité. Elles ne sont pas du tout conformes aux normes que nous voudrions établir. Le gouvernement de la Colombie-Britannique veut, de toute évidence, saboter le régime. J'exhorte le ministre à ne pas tolérer cette façon d'agir et à faire en sorte de conférer sans délai avec les représentants de ce gouvernement pour leur faire comprendre qu'ils vont directement à l'encontre de ce qui semble juste aux députés à la Chambre des communes.

Toutefois, nous n'avons pas tant à nous préoccuper des réductions provinciales que du rôle de promoteur des objectifs nationaux en matière d'éducation que doit jouer le gouvernement fédéral en incitant les provinces à augmenter leur aide. De fait, les objectifs élevés qu'avait exposés il y a deux ans le secrétaire d'État à l'époque, en disant combien le gouvernement fédéral s'intéressait à la bonne santé de l'enseignement postsecondaire et à l'élargissement de ses moyens d'accès, semblent avoir disparu. Quand le gouvernement fédéral va-t-il enfin prendre quelque responsabilité dans le domaine de l'aide aux étudiants? Les provinces ont été obligées d'offrir des bourses et diverses formes d'aide non remboursable afin que les étudiants puissent subvenir à leurs besoins et réduire le montant de leurs dettes. A cause de cela, la part du gouvernement fédéral des dépenses consacrées à l'aide aux étudiants est passée de 50 p. 100 en 1965-1966 à 26 p. 100 en 1980-1981.